



COMMUNE de LAYE
DEPARTEMENT des HAUTES ALPES

ARRETE N° 009/2021

**Portant organisation de l'Enquête Publique relative à la modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Laye**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-19 et R. 153-8 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46

Vu l'arrêté n° 005 en date du 23/02/2021, prescrivant la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis des personnes publiques associées ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 30/06/2021 ;

Vu l'ordonnance de M. le Président du tribunal administratif de Marseille en date du 09/06/2021 désignant M. Gérard MATHIEU en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier de modification du PLU soumis à enquête publique comprenant le dossier du projet de modification du PLU, les avis des services consultés conformément à la réglementation afférente à la procédure, ainsi que les avis des personnes publiques associées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°1 du PLU de Laye du **05/08/2021 au 06/09/2021 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Article 2 : Monsieur Gérard MATHIEU, sous-Préfet retraité, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Marseille.

Article 3 : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers par version papier en mairie ou par voie numérique sur le site **www.laye.fr** à partir de chez soi ou d'un poste informatique situé à la maison des services publics à Saint Bonnet en Champsaur (MSAP 04.92.50.78.90).

Article 4 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, soit :

- sur le registre ouvert à cet effet
- en adressant un courrier au commissaire-enquêteur à la mairie
- en adressant un mail à l'adresse créée pour la durée de l'enquête :
enquetepublicuelaye.modif1plu@orange.fr

Article 5 : Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **05/08/2021** de 9 heures à 12 heures,
- le **19/08/2021** de 9 heures à 12 heures,
- le **06/09/2021** de 14 heures à 17 heures,

Article 6 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Article 7 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du tribunal administratif de Marseille et au Préfet des Hautes-Alpes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie pour y être tenue à la disposition du public pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, en mairie.

Article 9 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète des Hautes Alpes ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes Alpes ;
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur ;
- Monsieur le Président du tribunal administratif de Marseille

A Laye, le 05/07/2021

Le Maire, Anne-Marie NOULIN

